



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 25 avril,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026/15

Date de la convocation municipale : 10 avril 2026

OBJET :

Approbation du Budget Primitif
- Exercice 2026
- Budget Principal 61600 – M 57

Présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Emilie FRUTOSO-BERTERO -
Sophie KERNEN - Manon MEYER - Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Dominique BONELLI - Sylvain
GONDRY - Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Yana GONDOVA (donne pouvoir à Mme Emilie FRUTOSO-BERTERO)
Mme Aurore PIETTE (donne pouvoir à Mme Laëtitia BAUDOT)
M. Stéphane ROLLIN (donne pouvoir à Mme Caroline ROLLIN)

Madame la Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif dressé par elle pour l'exercice 2026 et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Après avoir débattu du budget, chapitre par chapitre, l'avoir voté et avoir consigné le résultat des votes au tableau à transmettre à Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, à la majorité des membres présents ou représentés :

- à 12 voix pour : Mmes Laetitia BAUDOT – Magali BERGUES – Sophie KERNEN – Manon MEYER – Mme Aurore PIETTE (procuration donnée à Laetitia BAUDOT) – Caroline ROLLIN - MM. Marc BELLUAU – Daniel BOCCA – Sylvain GONDRY – Ugo MUCCIO – Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN (procuration donnée à Caroline ROLLIN)
- à 3 abstentions : Mmes Emilie FRUTOSO-BERTERO – Yana GONDOVA (procuration donnée à Emilie FRUTOSO) – M. Dominique BONELLI

➤ **Arrête** pour l'exercice 2026 le budget primitif aux sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	825 760,93 €	825 760,93 €
Section d'investissement	254 065,80 €	254 065,80 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

La Secrétaire de Séance



M. Marc BELLUAU

La Maire,



Mme Sophie KERNEN

- *La maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*